11 FÉVRIER 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur le mardi 11 février 2020. Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance
Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

4 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-02-022 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1 Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020
3.2 Signataire de la convention de modification pour la prolongement du programme de soutien à la Politique familiale de la Municipalité (PFM)
3.3 Remboursement des frais d'avocat par la MMQ
3.4 Nomination de deux élus au sein du comité de sécurité publique
3.5 Nomination de deux élus au sein du comité de sécurité incendie, volet embauche du personnel
3.6 Adhésion à l'entente entre la Fédération des municipalités du Québec (« FQM ») et Énergir, s.e.c (« Énergir »)
3.7 Acquisition d'un poste informatique de travail pour l'inspecteur municipal
3.8 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2020

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Adoption des comptes à payer

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

11 FÉVRIER 2020

7 1re PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Embauche de M. Charles Pariseault à titre de pompier et premier répondant au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques
8.2 Inscription du directeur du Service de sécurité incendie à la formation Gestion d'un service d'incendie
8.3 Dépôt du Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie

9 TRAVAUX PUBLICS

9.1 Résolution approuvant l'offre de service pour la mesure des boues dans les étangs aérés dans le cadre du programme de suivi des stations d'épuration
9.2 Embauche d'un journalier en voirie (poste temporaire à durée indéterminée)
9.3 Résolution approuvant l'octroi gré à gré du contrat de cueillette et déchiquetage de branches

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Formation d'un comité de travail temporaire pour l'étude de la modification du « Règlement constituant un comité constitutif de l'urbanisme »
10.2 Embauche d'un inspecteur municipal à un poste régulier à temps plein
10.3 Cession à titre gratuit du lot 3 111 292

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Renouvellement de l'entente avec TETRA TECH QI pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie pour la gestion des réseaux d'eau potable et usée

12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Résolution approuvant les activités de la Caravane des cultures sur le territoire pour l'année 2020

13 BIBLIOTHÈQUE

14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1 Résolution d'appui à la Société canadienne du cancer pour le Mois de la Jonquille

15 VARIA

16 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (10 mars 2020)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

---

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020

Résolution 2020-02-023 – Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2020, il est proposé par Monsieur Marc Lamarre et résolu UNANIMEMENT par les membres du

conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 tel que présenté et rédigé.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

3.2. Signataire de la convention de modification pour le prolongement du programme de soutien à la Politique familiale de la Municipalité (PFM)

Résolution 2020-02-024 – Résolution approuvant la signature de la convention de modification pour le prolongement du programme de soutien à la Politique familiale de la Municipalité (PFM)

Considérant que le Conseil municipal a approuvé le dépôt au ministère de la Famille d'une demande de prolongation jusqu'au 30 juin 2021 pour le dépôt de la PFM (résolution 2019-12-284);

Considérant que le ministère demande que le signataire de la convention de modification soit identifié par résolution du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, que la mairesse, Mme Lise Sauriol, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la convention de modification 2019-2020 dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

3.3. Remboursement des frais d'avocat par la MMQ

Résolution 2020-02-025 – Remboursement des frais d'avocat par la MMQ dans le dossier *Les immeubles JND inc.* c. *Saint-Jacques-le-Mineur*

Considérant le mandat donné à Dunton Rainville, représenté par Me Sébastien Dorion, suite à la demande introductive d'instance en dommage-intérêts déposée par Les immeubles JND inc. (résolution # 2019-06-167);

Considérant que les frais encourus par la municipalité dans cette cause sont couverts par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que la MMQ propose de rembourser les frais d'avocats de Dunton Rainville dans ce dossier selon l'un ou l'autre des scénarios suivants :

- Scénario 1 : La MMQ rembourse 75% des frais d'avocats, immédiatement et à mesure que les factures leur sont envoyées, mais la municipalité renonce à réclamer la différence;
- Scénario 2 : La municipalité, via son procureur (Dunton Rainville), dépose un appel en garantie, pour que l'assureur paye l'ensemble des frais d'avocats. La MMQ admettra devoir 75% des frais d'avocat dans leur défense, mais contestera le 25% restant. La MMQ mettrait les sommes dues en consignation, en attendant la décision du Tribunal. Dans ce 2e scénario, la municipalité ne recevra les montants de remboursement des frais d'avocat qu'après le jugement. Il est à noter qu'il y aura également des frais concernant l'appel en garantie.

Considérant que notre conseiller juridique dans ce dossier, Me Dorion, nous suggère d'opter pour le scénario 2;

Considérant que notre conseiller juridique dans ce dossier, Me Dorion, tentera, à partir du scénario 2 de négocier une position encore plus favorable pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'opter pour le scénario 2 proposé par la MMQ pour le remboursement des frais d'avocats de Dunton Rainville dans le dossier *Les immeubles JND inc.* c. *Saint-Jacques-le-Mineur.*

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

3.4. Nomination de deux élus au sein du comité de sécurité publique

Résolution 2020-02-026 - Nomination de deux élus au sein du comité de sécurité publique

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver la nomination de Monsieur Marc Lamarre et de Monsieur François Ledoux comme membres réguliers au sein du comité de la sécurité publique.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

3.5. Nomination de deux élus au sein du comité de sécurité incendie, volet embauche du personnel

Résolution 2020-02-027 - Nomination de deux élus au sein du comité de sécurité incendie, volet embauche de personnel

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver la nomination de Monsieur Marc Lamarre et de Monsieur François Ledoux comme membres réguliers au sein du comité de sécurité incendie, volet embauche du personnel.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

3.6. Adhésion à l'entente entre la Fédération des municipalités du Québec (« FQM ») et Énergir, s.e.c (« Énergir »)

Résolution 2020-02-028 - Adhésion de la municipalité à l'entente entre la Fédération des municipalités du Québec (« FQM ») et Énergir, s.e.c (« Énergir »)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence

d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2019, Énergir et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération :

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter,

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Énergir.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

3.7. Acquisition d'un poste informatique de travail pour l'inspecteur municipal

Résolution 2020-02-029 - Acquisition d'un poste informatique de travail pour l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé ce mois-ci à l'embauche d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions de l'inspecteur municipal requièrent l'utilisation régulière d'un poste informatique;

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu deux soumissions (taxes en sus) pour la fourniture d'un poste de travail informatique (i3/i5, Ram 8Go, SSD 256-512Go, Windows 10pro, écran 24po, clavier et souris):

Rezocom	1 178.50 $
CyberStyle	1 149.99 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la soumission de CyberStyle d'un montant de 1 149.99 $ pour l'achat du poste informatique, tel que décrit dans sa soumission datée du 20 janvier 2020 (Asus i5, 8gb DDR4, SSD M 256gb, hdd1 tb, DVD-RW, Windows 10, écran 24 po. Clavier et souris).

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

3.8. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2020

Résolution 2020-02-030 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec sous l'article 357 demande un dépôt des intérêts pécuniaires au bureau du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter,

QUE le directeur général fasse parvenir au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une lettre confirmant le dépôt des déclarations pour l'année 2020.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-02-031 – Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2020.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1re PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h19
1 question de l'audience.
Fin de la période des questions : 19h25

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Embauche de M. Charles Pariseault à titre de pompier et premier répondant au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

Résolution 2020-02-032 –Embauche officielle de M. Charles Pariseault à titre de pompier et premier répondant au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur à la suite de la réussite de sa période d'essai d'un (1) an

CONSIDÉRANT que M. Charles Pariseault réside sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que M. Charles Pariseault a toutes les qualifications requises pour l'emploi de pompier et de premier répondant, certifications et diplômes, au sein du SSI;

CONSIDÉRANT que M. Charles Pariseault détient également les qualifications d'opérateur d'autopompe et de décarcération, deux spécialités offertes par le SSI;

CONSIDÉRANT que sa période d'essai d'un (1) an se termine le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT sa présence exemplaire aux entrainements mensuels et activités organisées par le SSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter l'embauche officielle de M. Charles Pariseault à titre de pompier et premier répondant à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

8.2. Inscription du directeur du Service de sécurité incendie à la formation Gestion d'un service d'incendie

Résolution 2020-02-033 – Inscription du Directeur du Service de sécurité incendie (SSI) à la formation Gestion d'un service d'incendie d'une durée de soixante (60) heures dans le cadre du programme Officier II

CONSIDÉRANT que le cours *Gestion d'un service d'incendie* est exceptionnellement offert à Laprairie, au lieu de l'endroit habituel, au Complexe de sécurité incendie de Laval;

CONSIDÉRANT que ce cours traite de plusieurs volets essentiels aux tâches du Directeur du SSI, soit : la gestion d'un Service incendie, le contrôle et le suivi des budgets, la planification des formations et l'organisation d'activités au sein des SSI;

CONSIDÉRANT que le Directeur SSI est disponible aux dates prévues des cours, soit :

Cours 3118T4-MO	Gestion d'un service d'incendie	
Code du cours : 311-8T4-MO		Durée : 60 heures
Préalable : L'AEC Officier d'opérations en sécurité incendie ou l'équivalent		
Gr 225	Horaire	Date (lundi et mardi)
	8 h à 16 h 30	24 et 25 février 16 et 17 mars 30 et 31 mars 14 et 15 avril

CONSIDÉRANT que le coût de cette formation est de cent cinquante-neuf dollars (159 $) (taxes en sus);

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour la formation du Directeur SSI au sein du budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie à la formation *Gestion d'un service d'incendie* d'une durée de soixante (60) heures dans le cadre du programme Officier II.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

8.3. Dépôt du Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie

Résolution 2020-02-034 – Approbation du dépôt du *Rapport des activités 2019* du Service de sécurité incendie dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT que le *Rapport des activités 2019* du Service de sécurité incendie présente le bilan de l'année 2019 du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Sécurité publique demande qu'un tel rapport soit produit dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que ce document devient officiel pour la population jacqueminoise et qu'un (1) exemplaire sera laissé à la Municipalité pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter le dépôt du *Rapport des activités 2019* du Service de sécurité incendie dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Résolution approuvant l'offre de service pour la mesure des boues dans les étangs aérés dans le cadre du programme de suivi des stations d'épuration

Résolution 2020-02-035 – Approbation de l'offre de service pour la mesure des boues dans les étangs aérés dans le cadre du programme de suivi des stations d'épuration

Considérant les obligations imposées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

Considérant que les mesures sont requises dans chacun des étangs no 3 des installations du village et du parc Landry;

Considérant que l'entreprise Echo-tech H20 a effectué les deux précédentes mesures;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver l'octroi du mandat de mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés à la firme Écho-tech H20 au coût de 1 534.34 $ taxes incluses. La dépense sera prélevée du fonds général.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

9.2. Embauche d'un journalier en voirie (poste temporaire à durée indéterminée)

Résolution 2020-02-036 – Embauche d'un journalier en voirie à un poste temporaire pour une durée indéterminée

CONSIDÉRANT que la municipalité a complété son processus de sélection visant l'embauche d'un journalier en voirie à un poste temporaire pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que M. Maxime Hebert-Adler est le candidat recommandé unanimement par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver l'embauche de Maxime Hebert-Adler au poste temporaire de journalier en voirie pour une durée indéterminée.

ꕥ ADOPTÉE

9.3. Résolution approuvant l'octroi gré à gré du contrat de cueillette et déchiquetage de branches

Résolution 2020-02-037 - Octroi du contrat gré à gré de cueillette et déchiquetage de branches

Attendu que le conseil souhaite procéder à une entente gré à gré pour le contrat de cueillette et déchiquetage de branches en 2020;

Attendu que l'offre des Entreprises Robert Wuyts est de 100$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver l'octroi du contrat de cueillette et déchiquetage selon les termes de l'entente à Les entreprises Robert Wuyts au coût de 100$ l'heure $ taxes exclues. Le coût approximatif prévu est de 4600$ avec taxes. La dépense sera prélevée du fonds général.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. Formation d'un comité de travail temporaire pour l'étude de la modification du « Règlement constituant un comité constitutif de l'urbanisme »

Résolution 2020-02-038 – Formation d'un comité de travail temporaire pour l'étude de la modification du « Règlement constituant un comité constitutif de l'urbanisme (6200-2018) »

CONSIDÉRANT que la municipalité désire étudier la pertinence de modifier certains aspects de son « Règlement constituant un comité constitutif de l'urbanisme (6200-2018) »;

CONSIDÉRANT que la formation d'un comité de travail temporaire est requise pour étudier la question et formuler des propositions au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de nommer Monsieur Alexandre Brault et Madame Marie-Eve Boutin, sur le comité de travail temporaire pour l'étude de la modification du « Règlement constituant un comité constitutif de l'urbanisme (6200-2018) ».

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

10.2. Embauche d'un inspecteur municipal à un poste régulier à temps plein

Résolution 2020-02-039 –Embauche d'un inspecteur municipal à un poste régulier à temps plein

CONSIDÉRANT que la municipalité a complété son processus de sélection visant l'embauche d'un inspecteur municipal à un poste régulier à temps plein;

CONSIDÉRANT que M. Michaël Lavoie est le candidat recommandé unanimement par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver l'embauche de M. Michaël Lavoie à titre d'officier municipal au poste régulier à temps plein d'inspecteur municipal.

Qu'à titre d'officier municipal, M. Lavoie se voit attribuer les responsabilités et les pouvoirs que lui confère le Règlement sur les permis et certificats et tout autre règlement municipal de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

Qu'à titre d'officier municipal, il possèdera les autorisations pour agir au nom de la Municipalité et soit autorisé à voir à l'application des règlements municipaux et à entreprendre s'il le juge nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le Conseil l'autorisant par le fait même à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin;

Qu'une période de probation de trois mois soit applicable et que les conditions de travail de M. Lavoie soient définies dans la convention collective à être signée prochainement.

ꕥ ADOPTÉE

10.3. Cession à titre gratuit du lot 3 111 292

Résolution 2020-02-040 – Cession à titre gratuit du lot 3 111 292

CONSIDÉRANT que monsieur Eugène Deneault est propriétaire du lot 3 111 292;

CONSIDÉRANT que le lot 3 111 292 est une emprise routière située entre le boul. Édouard VII et le rang St-Marc;

CONSIDÉRANT que le lot 3 111 292 est un résidu de lot apparu lors de la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT que monsieur Deneault accepte de céder à titre gratuit le lot 3 111 292 à la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que l'acte de donation sera traité par Me Julien Taillebois, notaire, au coût de 942.12$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la proposition de service de Me Julien Taillebois d'un montant de 942.12$ afin de procéder à l'acte de donation pour donner suite à l'entente entre monsieur Eugène Deneault et la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur concernant la cession à titre gratuit du lot 3 111 292.

ꕥ ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Renouvellement de l'entente avec TETRA TECH QI pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie pour la gestion des réseaux d'eau potable et usée

Résolution 2020-02-041 – Renouvellement de l'entente avec TETRA TECH QI pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie pour la gestion des réseaux d'eau potable et usée

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a octroyé en septembre 2019 un contrat pour des services professionnels d'accompagnement en ingénierie pour la gestion des réseaux d'eau potable et usée à la firme TETRA TECH QI (résolution 2019-09-226);

CONSIDÉRANT que le budget d'heures allouées pour l'assistance technique a été écoulé;

CONSIDÉRANT que les activités suivantes sont en cours et devraient être achevées :

- Validation de la capacité du puits,
- Vérification du système de dosage de chlore au bâtiment du puits,
- Assister et guider la Municipalité pour compléter les 3 formulaires à remettre au MAMH dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- Validation de la capacité du puits d'alimentation en eau potable P-1 et comparaison avec les valeurs actuelles afin de définir la capacité résiduelle si applicable (±20 heures);
- Accompagnement pour le dossier concernant la problématique reliée à la coloration de l'eau (±15 heures);
- Accompagnement et préparation des documents à soumettre au MAMH pour la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (±35 heures);
- Tout autre sujet en lien avec les infrastructures municipales (±30 heures).

CONSIDÉRANT qu'un nouveau budget de 14 500 $ est requis pour réaliser ces travaux;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver l'offre de services professionnels d'accompagnement en ingénierie de TETRA TECH QI dans le dossier de la gestion du réseau d'eau potable et d'égout pour un montant supplémentaire de 14 500 $. Les travaux réalisés pour la municipalité par TETRA TECH QI seront facturés à taux horaire.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1. Résolution approuvant les activités de la Caravane des cultures sur le territoire pour l'année 2020

Résolution 2020-02-042 – Approbation des activités de la Caravane des cultures sur le territoire pour l'année 2020

Considérant l'engagement de la Municipalité à promouvoir les saines habitudes de vie auprès de ses citoyens;

Considérant le désir de la Municipalité de favoriser l'accès à ses citoyens à des produits locaux, frais, de bonne qualité et offerts à bas prix;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser la Caravane des Cultures à s'installer au Chalet des Loisirs et à vendre ses produits chaque lundi de 16h00 à 19h00 pour la période allant du 18 mai au 5 octobre 2020 inclusivement.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

13. BIBLIOTHÈQUE

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1. Résolution d'appui à la Société canadienne du cancer pour le Mois de la Jonquille

Résolution 2020-02-043 - Appui à la Société canadienne du cancer pour le Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 % passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

15. VARIA

16. 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h40

1 question de l'audience

Fin de la période des questions : 19h42

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 10 mars 2020.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-02-044 – Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h43

_____
Lise Sauriol, mairesse

_____
Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier